

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A.S.N. - SIREN : 752306209					Néant ☐														
Durée de l'exercice en nombre de mois					12					Durée de l'exercice précédent					12									
										Exercice N clos le					31/12/2024									
ACTIF										Brut 1					Amortissements-Provisions 2					Net 3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		20 000			012					20 000									
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		3 468			016		3 468			0									
	Immobilisations corporelles				028		1 077			030		1 077			0									
	Immobilisations financières (1)				040		8 668			042					8 668									
	TOTAL I (5)				044		33 213			048		4 545			28 668									
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050					052														
	Stocks marchandises				060		24 010			062					24 010									
	Avances et acomptes versés sur commandes				064					066														
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068					070														
	Créances autres (3)				072					074														
	Charges constatées d'avance				092					094														
	Valeurs mobilières de placement				080					082														
	Disponibilités				084		1 258			086					1 258									
TOTAL II				096		25 268			098					25 268										
TOTAL GENERAL (I + II)				110		58 481			112		4 545			53 936										
PASSIF															Exercice N NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120					8 000									
	Ecart de réévaluation									124														
	Réserve légale									126					136									
	Réserves réglementées									130														
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...						131			132														
	Report à nouveau									134					-107 539									
	Résultat de l'exercice									136					1 430									
	Subventions d'investissement									137														
	Provisions réglementées									140														
	TOTAL I									142					-97 973									
Provisions pour risques et charges									TOTAL II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164														
	Fournisseurs et comptes rattachés									166														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)						169			5 589		172		23 749										
	Comptes courants d'associés									173					127 275									
Autres dettes									175					885										
Produits constatés d'avance									174															
TOTAL III									176					151 909										
TOTAL GENERAL (I + II + III)									180					53 936										
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182				33 213									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184													

A.B.M. 

SARL A.S.N

34 Rue Montgallet 75012 PARIS

CAPITAL : 8 000 €

R.C.S. PARIS : 752 306 209 00020

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Année 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le deux Juin à 10 heures, les Associés de la SARL A.S.N,
au capital de 8 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire,
au 34 Rue Montgallet 75012 PARIS, siège de la société.*

Etaient présents :

- **M. HOQUE Abdul** détenant 020 parts du capital, à savoir,.....1 600,00 €.
- **M. HOSSAIN Alamgir**, détenant 060 parts du capital, à savoir,.....4 800,00 €.
- **M. ARAFAT Iqram**, détenant 020 parts du capital, à savoir,.....1 600,00 €.

L'Assemblée est présidée par **M. HOQUE Abdul, Gérant** (associé).

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **100 parts sociales**, soit la totalité du capital, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions tendant à modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Elle souligne par ailleurs, que la présence de tous les associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non-convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des Associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la Société pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2024** et en avoir délibéré la collectivité des associés approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN	:	53 936 Euros
Total des Produits d'exploitation	:	119 135 Euros
Total des Charges d'exploitation	:	117 453 Euros
Résultat d'exploitation	:	1 682 Euros
Résultat net	:	- 1 430 Euros (Bénéfices)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **A. HOQUE Abdul**, Gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2024**, soit : **1 430 Euros (Bénéfices)**, comme suit : en report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès-verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et effectuer les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par Le Président de Séance, le Gérant et les Associés.

Paris, le 03/06/2025

M. HOQUE Abdul, Gérant Associé

A. B. M. 

M. HOSSAIN Alamgir, Associé



M. ARAFAR Iqram, Associé

IQRAM ARAFAT

SARL A.S.N

34 Rue Montgallet 75012 PARIS

CAPITAL : 8 000 €

R.C.S. PARIS : 752 306 209 00020

RAPPORT DE GESTION

Année 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation, *les comptes de notre exercice social 2024*.

Situation de la société

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a été marqué par *un Chiffre d'Affaires de 119 135 €*.

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Affectation du résultat

Bénéfices de l'exercice : 1 430 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de *l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 430 €* de la manière suivante :

- *au poste « Report à nouveau »* pour ultérieurement faire l'objet d'une distribution de dividendes.

Compte tenu du *report à nouveau de - 107 539 €* relatif à l'exercice précédent, *le bénéfice distribuable s'élève à - 106 109 €*.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Paris, le 03/06/2025,

La Gérance

A. B. M. 